

# Éditorial



**François Baroin**  
Président de l'AMF

## Tirer les enseignements de la crise sanitaire

Ce début de mandat 2020-2026 a été perturbé par une crise épidémique qui a une nouvelle fois montré le rôle incontournable des maires et de leurs agents dans la gestion d'un événement exceptionnel. Et maintenant ? Il est urgent de tirer les principaux enseignements de cette crise sanitaire, dont les conséquences économiques et sociales marqueront durablement le mandat municipal. Le premier enseignement concerne l'organisation de notre système de soins. La crise a montré que la gestion de l'épidémie appelait des réponses locales et de proximité. Elle a aussi mis en avant la nécessité de renforcer les moyens dédiés aux hôpitaux et d'améliorer leur coordination avec la médecine de ville et le secteur médico-social. Pour ce faire, il convient à l'évidence de replacer les agences régionales de santé à l'échelle départementale, sous le contrôle du préfet, et de redonner du pouvoir aux maires dans la gouvernance des hôpitaux. Je défendrai ces deux priorités au nom de l'AMF dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement sur la réforme de notre système de santé.

Le deuxième enseignement de la crise est institutionnel. Il n'est pas nouveau :

**« L'AMF plaide pour une grande politique de décentralisation, notamment dans le domaine de la santé. »**

l'État ne peut pas tout, tout seul. Il a dû s'appuyer sur les élus pendant la crise. Aux côtés de l'ADF et de Régions de France, l'AMF plaide pour une grande politique de décentralisation, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de la culture et du sport. La discussion du projet de loi « 3D » (décentralisation, différenciation et déconcentration) serait une occasion de renforcer les libertés locales et la capacité d'agir des élus. L'AMF est disponible pour avancer.

Le troisième enseignement, qui est aussi un défi pour l'avenir, est financier. La crise a coûté beaucoup d'argent aux collectivités, privées dans le même temps d'une grande partie de leurs recettes fiscales et tarifaires. À ce stade, la compensation proposée par l'État dans des délais rapides est significative mais encore loin de répondre à la réalité de la charge exceptionnelle portée par les communes. L'AMF demande une prise en charge intégrale des

dépenses engagées par les communes et une juste compensation de leurs pertes de ressources, cette année et pour les années futures. Sans cela, l'investissement local, porté par les collectivités, ne repartira pas et la relance économique restera un vœu pieux.